



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 08 février 2019

Délibération N° CS_2019_02_5

Objet : **Avenant marché P.R.A. M1615**

Date de convocation : **lundi 28 janvier 2019**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **mardi 12 février 2019**

Président(e) de séance : Mme GICQUEL Danielle

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Mme GICQUEL Danielle, M. MENZIKIAN Armand, M. COMBAZ Raymond, M. MILLET Pierre-Alain, M. ODO Xavier, M. RIAS Bernard, Mme MICHAUD Maryse, M. CHIPIER Bernard, M. VIOLLET Alain, M. BOUCHACOURT Jean-Luc, M. BIDON Yann

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Mme CHARNAY Christiane (donnant pouvoir à M. COMBAZ Raymond), M. MOUNIER Jean-Marc (donnant pouvoir à M. BOUCHACOURT Jean-Luc), M. ABRAS Gilbert (donnant pouvoir à M. CHIPIER Bernard), Mme DOTTO Corinne (donnant pouvoir à Mme MICHAUD Maryse), M. MAILLET Eric (donnant pouvoir à M. VIOLLET Alain)

Le marché M1615 a été attribué au mois de décembre 2016 à la société APX Intégration pour renouveler les installations serveurs du S.I.T.I.V. et des Villes, et permettre un premier niveau de Plan de Reprise d'Activités (P.R.A.).

Le S.I.T.I.V. et les villes de Vénissieux, Corbas, Rive de Gier et Grigny sont d'ores et déjà en production.

L'année 2019, qui marque la fin du projet, doit voir l'installation de Saint Chamond et Vaulx en Velin.

Les villes de Givors et de Pierre Bénite n'ont pas souhaité donner suite pour le moment à cette proposition du S.I.T.I.V..

Les villes adressées par ce projet ont souhaité mettre en œuvre dans le cadre de ce marché, par financement sur Part Personnalisée, un PRA/PCA «local» non prévu initialement. Ceci a pu être mis en œuvre dans l'enveloppe budgétaire initiale du marché, cependant la finalisation des projets 2019 nécessite néanmoins une augmentation de cette enveloppe.

Il est donc proposé de convenir d'un avenant en augmentation de 28 Keuros H.T. de l'enveloppe initiale du marché (292 000 € HT).

Le Comité Syndical, après en avoir discuté et délibéré, DÉCIDE

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 16 voix pour,

- d'approuver la conclusion d'un avenant au marché M1615 afin de finaliser les mises en place de PRA/PCA «local» et d'autoriser Madame la Présidente à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,
La Présidente, Madame GICQUEL**